

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
N°023/2023
Commune de SAINT PARDOUX L'ORTIGIER

Nombre de conseillers		
En exercice	10	
Présents	8	
Votants	8	
Procurations	0	
POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
8	0	0
Date de convocation		
17/05/2023		

L'an deux mil vingt-trois, le neuf juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Madame Martine DUMONT, Maire.

Présents : MM, BERGEAL Jean-Pierre, COUDERT Loïc, MARCOU Christian, POUGET Jean-Marc, SIMON Philippe
MMES VIDAL DA GAMA Marina, DEVEAUD Sandrine

Excusé :

Absents : MM PIESSET Jean-Marc, PERRIER Antoine

A été nommée secrétaire de séance : MME DEVEAUD Sandrine

Objet : ALIÉNATION DE CHEMINS RURAUX – FIXATION DU PRIX DE VENTE

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que l'intégralité de la procédure réglementaire se rapportant à l'aliénation des chemins ruraux du Bois Lachaud, de la Malignie et de Peyrat est, désormais, close, que les conclusions de l'enquête publique viennent d'être acceptées par délibération n°022 2023.

La dernière étape avant rédaction des actes de vente est la fixation du prix au mètre carré.

Elle propose que celui-ci soit de 1 € / m², incluant la valeur du m² des terres agricoles ainsi que la proratisation des coûts de publicité et des honoraires du Commissaire Enquêteur, ces frais ayant fait l'objet d'une avance par la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité:

- ✓ **ACCEPTÉ le prix fixé de 1 € / m²**
- ✓

Pour copie conforme

Publié le 10 juin 2023

Affichée le :

Transmise au contrôle de légalité le :

Saint-Pardoux-L'Ortigier, le 9 juin 2023
Le Maire, Martine DUMONT

